

## Fiche 12 - Quels engagements pour les participants ?<sup>37</sup>

Les actions mises en place en lien avec les Réseaux Insertion Culture sont toujours conçues pour les personnes et avec elles. La participation des habitants représente en effet l'un des piliers du développement social local (Voir également Chapitre 2 "Culture et social : quels apports, quelles complémentarités ?", p. 45).

- L'implication des personnes ne consiste pas seulement à s'inscrire dans un parcours de découverte ou à participer à des ateliers dans le cadre d'un projet.
- Ce qui est recherché, c'est la participation à toutes les étapes, depuis la conception de l'action jusqu'à sa restitution et son évaluation (Voir également Chapitre 6 : "Associer les publics aux différentes étapes", p. 137).

Une telle démarche implique de prendre en compte les contraintes, les enjeux et les envies de chacun. Il est fondamental de ne pas proposer un cadre unique et figé d'engagement, mais de permettre des évolutions, des aménagements afin d'intégrer les personnes dans le respect de leur identité et en tenant compte de leur parcours : ont-elles par exemple déjà participé à une action ou s'agit-il d'une toute première expérience ?

FAUT-IL LAISSER AUX PERSONNES LA POSSIBILITÉ D'ENTRER ET DE SORTIR DU PROJET ?

La réponse à cette question dépend en partie de la nature du projet. Dans le cadre d'une action débouchant sur une restitution collective, comme une représentation théâtrale, la participation régulière de tous est nécessaire. Le groupe s'engage dans un processus évolutif et collectif de création que des absences répétées peuvent freiner ou annuler. Mais des aménagements peuvent être trouvés pour prendre en compte les contraintes de chacun.

### LE POINT DE VUE DES MÉDIATEURS CULTURELS

*"Il ne faut pas, au démarrage, imposer d'obligations trop lourdes. On ne peut pas demander aux gens de s'engager immédiatement dans la durée. Si on dit qu'un projet va durer de septembre à janvier, avec un rendez-vous par semaine, personne ne suit. Moi, je dis aux gens que s'ils ne peuvent pas être toujours présents, ce n'est pas grave. Mais je leur rappelle aussi qu'on fonctionne en collectif et que leur absence ne doit pas mettre en péril le projet commun".*

<sup>37</sup> "La Culture, en effet(s)... ce qu'ils en disent", Journal du CRIC n°6, consultable sur [www.cricnord.com/bibliotheque](http://www.cricnord.com/bibliotheque).

- L'engagement des personnes est, bien entendu, conditionné à leur parcours. Une entrée en formation, une reprise d'emploi seront toujours prioritaires sur la participation à l'action. Cette règle doit être clarifiée dès le démarrage.
- Il est souvent préférable de privilégier des durées d'engagement limitées ou progressive (Voir également Fiche 27 *"Comment définir la durée d'une action ?"*, p. 169). Une démarche, par étapes successives, peut s'avérer plus facilement mobilisatrice.

#### LE POINT DE VUE DES MÉDIATEURS CULTURELS

*"À Tourcoing, une compagnie de théâtre souhaitait travailler avec les personnes participant au Forum Permanent de l'Insertion<sup>38</sup>. Le projet devait s'étaler sur plus d'un an. Cette durée représentait un vrai frein à l'engagement. Nous avons donc mis en place des modules de découverte artistique pour permettre aux personnes de tester avant de s'engager."*

- Il est important, au démarrage d'un projet, comme dans le cas d'une sortie plus ponctuelle, de reconnaître la liberté de choix de chacun et le droit à essayer avant de se décider. Nombre de personnes aujourd'hui fortement impliquées dans des projets culturels se souviennent ainsi, avec le recul, avoir d'abord participé "juste pour essayer". Sans la sécurité de pouvoir sortir du projet si elles n'y trouvaient pas leur place, elles n'auraient à l'époque peut-être pas franchi le pas.
- Au cours d'un projet, les personnes doivent savoir qu'elles restent libres de mettre fin à leur participation, mais cette décision doit être mise en discussion, avec le travailleur social, l'artiste et/ou le médiateur. Cette discussion permet de conserver le libre-arbitre de chacun, tout en évitant des "décrochages" liés à des difficultés qui n'auraient pas été exprimées.

#### LE POINT DE VUE DES MÉDIATEURS CULTURELS

*"C'est aussi valable au sein d'un atelier. Les personnes s'engagent à participer aux travaux, aux exercices proposés par l'artiste intervenant. Ils s'engagent à essayer. Mais je me souviens, dans un atelier théâtre, que chaque participant avait droit à un joker. S'il l'utilisait, il ne faisait pas l'exercice mais il devait discuter avec l'artiste pour expliquer ce qui avait motivé sa décision. L'idée étant d'aider la personne à comprendre sa difficulté ou sa crainte afin de pouvoir, éventuellement, la dépasser dans un second temps."*

<sup>38</sup> Le Forum permanent de l'insertion réunit allocataires du RSA, travailleurs sociaux et élus afin d'échanger sur les difficultés et de trouver ensemble des solutions pour l'insertion.

## PEUT-ON AVOIR DES MODALITÉS DE PARTICIPATION DIFFÉRENTES SELON LES PERSONNES ?

**Il est en effet souhaitable de permettre un engagement de chacun à son rythme.** Le passage à l'action est plus ou moins problématique selon les personnes. Certaines ne sont pas prêtes à s'engager lors du démarrage d'un projet mais se sentiront en mesure de rejoindre le groupe en cours de route.

### LE POINT DE VUE DES MÉDIATEURS CULTURELS

*“Il est important de laisser la porte ouverte. Une personne peut ne pas prendre le projet au démarrage parce que, là où elle en est de son parcours, ce n'est pas le bon moment. Mais elle doit savoir qu'elle peut refrapper à la porte et qu'elle sera la bienvenue.”*

**Les modalités de participation peuvent également être personnalisées.** En effet, les supports artistiques mobilisés, la forme retenue pour le projet, peuvent rebuter certaines personnes qui, pourtant, seraient désireuses de s'impliquer dans une démarche collective.

- S'il est souhaitable que chacun s'essaye malgré tout aux pratiques retenues pour la mise en œuvre du projet, les personnes doivent aussi être autorisées à proposer autre chose.
- Le droit à participer autrement, en fonction de ses propres envies et capacités, doit être reconnu et affirmé. Chacun doit pouvoir trouver sa place dans le groupe et la démarche. Il est possible, par exemple, de participer à un projet théâtre sans être sur scène. Une personne peut s'engager sur les aspects techniques, sur la logistique, la communication autour de la restitution...

### LE POINT DE VUE DES MÉDIATEURS CULTURELS

*“Plutôt que de voir quelqu'un décrocher, on peut chercher, avec l'artiste, une autre façon de l'impliquer. Ça a été le cas, par exemple, sur un projet autour de la dentelle mené avec le centre social Josette Bulté de Coudekerque-Branche. Un homme n'a pas voulu réaliser de moulages en dentelles. Cela lui semblait trop minutieux. Mais il a été présent lors de chaque atelier et, de son propre chef, il a réalisé toute une série de photos et de vidéos autour du projet. Son travail a complètement servi le projet et nous l'avons intégré à la restitution.”*